

Montréal, le 22 décembre 2020

Par courrier électronique

M^e Simon Turmel
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: D-2019-088 - Suivis du dossier du Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétiques 2018-2023**

Cher confrère,

À la suite de la décision [D-2019-088](#) rendue dans le cadre du dossier R-4043-2018, Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) a déposé trois documents dans le cadre du suivi mentionné en titre :

- Le 17 février 2020, une [lettre](#) dans laquelle il propose des modifications au calendrier d'évaluations 2018-2023 que la Régie a retenu dans sa décision D-2019-088;
- Le 3 juillet 2020, le « [Suivi administratif de la décision D-2019-088](#) » correspondant à la réponse du Distributeur à certains paragraphes de la décision D-2019-088, encadrée par les dispositions des paragraphes 145 à 149 de la décision [D-2020-055](#) et du paragraphe 10 de la décision [D-2020-072](#), rendues dans le cadre du dossier R-4100-2019;
- Le 20 novembre 2020, [les réponses du Distributeur](#) à la demande de renseignements no 1 de la Régie de l'énergie (la Régie), laquelle portait sur la lettre déposée le 17 février 2020.

Par la présente, la Régie prend acte du dépôt de ces informations par le Distributeur.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml